



**Politique en matière de prix annoncé minimal pour les chaussures, vêtements, sac, lunettes et accessoires de marque Shimano  
Mise à jour et entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> Janvier 2019**

Shimano Canada Limited. (« Shimano ») a établi une politique unilatérale (la « Politique ») concernant le prix annoncé minimal (« PAM ») de ses produits au Canada.

Shimano croit que cette Politique est nécessaire pour assurer la préservation de l'image supérieure de notre marque et de la valeur de nos produits, et pour s'assurer que les détaillants offrent un soutien efficace au marketing et aux ventes pour tous les produits Shimano. Cette Politique a été adoptée unilatéralement par Shimano et sera appliquée unilatéralement. Shimano ne demande pas ou ne cherche pas à obtenir un accord ou une reconnaissance concernant cette Politique de la part d'aucun détaillant.

**Conditions de la Politique**

Cette Politique ne s'applique qu'à la publicité des détaillants pour les chaussures, vêtements, lunettes, sac et accessoires de marque Shimano autres que les produits qui ont été identifiés par Shimano comme étant « en liquidation ». Shimano identifiera, de temps à autre, certains produits d'une saison spécifique comme étant en liquidation à partir d'une date prescrite à partir de laquelle la présente Politique cessera de s'appliquer. Aux fins de la présente Politique, les produits de chaussures, vêtements, lunettes comprennent les vêtements, les chaussures, les lunettes et les sacs.

Sauf disposition contraire de la présente Politique ou indication écrite de Shimano, le PAM pour tout produit Shimano couvert par la présente Politique est le prix de détail suggéré par le fabricant (PDSF) pour ce produit. Cette Politique ne s'applique pas au prix réel auquel les produits Shimano sont vendus par les détaillants. Chaque détaillant est libre de déterminer indépendamment son prix de détail réel pour les produits Shimano.

Sauf exception spécifiée ci-dessous, toute publicité d'un détaillant qui présente un prix pour un produit Shimano inférieur au PDSF pour ce produit constitue une violation de la présente Politique. De plus, toute publicité d'un détaillant qui indique qu'un produit Shimano couvert par la présente Politique est en vente, offert à rabais, admissible à une promotion, ou toute référence similaire qui mènerait le consommateur à croire raisonnablement qu'un prix pour un tel produit est inférieur au PDSF constitue une violation de la présente Politique, que la publicité mentionne ou non un prix spécifique pour le produit. Aux fins de la présente Politique, la publicité à un prix inférieur au PDSF comprend :

- Faire la publicité de produits Shimano couverts par cette Politique en combinaison avec des produits non-Shimano à un prix unique;
- Faire la publicité de plusieurs produits Shimano en combinaison pour un prix unique qui est inférieur à celui des PDSF combinés.
- Faire une publicité qui offre des certificats-cadeaux ou un crédit magasin en combinaison avec un produit Shimano à un prix unique, lorsque la valeur du certificat-cadeau ou du crédit magasin se traduit par un prix net annoncé inférieur au PDSF.
- Annoncer une vente à l'échelle du magasin ou du site ou toute autre promotion ou rabais général qui, lorsqu'il est appliqué à la vente d'un produit Shimano couvert par la présente Politique, entraînerait un prix net annoncé inférieur au PDSF, à moins que cette publicité n'identifie pas la marque Shimano par son nom et n'inclut aucune exclusion de marque dans la catégorie du cyclisme. Lorsqu'une vente à l'échelle du magasin ou du site ou toute autre promotion ou rabais général inclut une ou plusieurs exclusions de marque dans la catégorie du cyclisme, les chaussures, vêtements, des lunettes Shimano doivent également être clairement énumérés comme une exclusion de marque, ou une telle vente, rabais ou promotion applicable aux Produits Shimano couverts par la présente Politique sera considérée comme une violation de la présente Politique.
- Faire une publicité d'un produit Shimano par le biais d'une vente aux enchères en ligne où l'enchère minimale affichée est inférieure au PDSF.

Cette Politique s'applique à toutes les formes de publicité, y compris les envois postaux (physiques, par courriel ou diffusés par des médias électroniques), les catalogues, les publicités imprimées (encarts, magazines, journaux, etc.) et les présentoirs lors d'expositions et de salons destinés aux consommateurs. L'affichage d'un produit Shimano couvert par la présente Politique sur tout site Web, y compris le site Web d'un détaillant ou tout site de médias sociaux, toute application mobile ou tout autre média électronique, est de la publicité assujettie à la présente Politique. Tout renseignement relatif aux prix des Produits Shimano sur tout site Web auquel il est possible d'accéder directement par tout lien hypertexte ou par toute autre méthode utilisant le protocole de transfert hypertexte (http) ou tout protocole comparable est considéré comme de la publicité aux fins de la présente Politique.

Cette Politique s'appliquera également à toute forme de marketing numérique qui vise à communiquer un prix inférieur au PDSF pour un produit Shimano couvert par cette Politique, y compris, par exemple, le ciblage de publicités et la fixation des prix pour les moteurs de recherche, les agrégateurs ou d'autres sites tiers.

La présente Politique ne s'applique pas aux cas suivants (exceptions) :

- Les présentoirs de vente au détail physique, bannières en magasin ou Marques de prix en magasin
- Les renseignements de prix affichés sur la page « panier d'achat » de tout site web comme résultat direct de l'action d'un client pour prendre la décision finale d'achat
- Le courrier électronique envoyé en réponse directe à une demande spécifique d'un client
- La publicité qui offre l'installation gratuite avec achat; la livraison gratuite avec achat; la formation gratuite avec achat; ou l'entretien gratuit avec achat, à moins que la publicité ne spécifie une valeur monétaire pour ces activités, ce qui implique un prix net inférieur au PDSF pour un produit Shimano couvert par cette Politique.
- La publicité qui offre un cadeau gratuit à l'achat à condition que le cadeau ait une valeur insignifiante par rapport à l'achat total et qu'il ne comporte aucune valeur déclarée pour le cadeau, ce qui impliquerait un prix net inférieur au PDSF.
- La publicité de points ou d'autres avantages accumulés par l'entremise d'un programme de fidélisation d'un détaillant ou d'un programme comparable qui peuvent être utilisés pour l'achat d'un produit Shimano, à condition que ce produit n'ait pas été annoncé à un prix inférieur au PDSF et que les points ou autres avantages accumulés aient été gagnés avant cet achat et ne dépendent pas de cet achat.

En plus des exceptions ci-dessus, les publicités pour les Produits Shimano couverts par cette Politique qui sont offerts à la vente au cours des périodes promotionnelles annuelles suivantes permettent des rabais spécifiques inférieurs au PDSF comme suit :

Périodes promotionnelles\*\*

Du 1er au 31 mars 2019

Du 1er au 30 avril 2019

Du 13 au 24 mai 2019

Du 1er au 30 juin 2019

Du 24 août au 3 septembre 2019

Du 1er au 31 décembre 2019

Période promotionnelle du PAM

Détails de la promotion sur B2B

Détails de la promotion sur B2B

jusqu'à 25 % de réduction sur le PDSF (ou 75 % du PDSF)

Détails de la promotion sur B2B

jusqu'à 25 % de réduction sur le PDSF (ou 75 % du PDSF)

jusqu'à 25 % de rabais sur le PDSF (ou 75 % du PDSF)

*\*\*Shimano se réserve le droit, à sa seule discrétion et sur avis aux détaillants de fournir, d'ajouter, de modifier ou d'éliminer toute(s) période(s) promotionnelle(s) et tout PAM de la période promotionnelle si Shimano croit qu'un tel ajout, un tel changement ou une telle élimination est dans le meilleur intérêt de Shimano.*

En réponse à toute violation de cette Politique, Shimano, à sa discrétion unilatérale, prendra les mesures suivantes :

**Première violation :** Shimano émettra une lettre d'avertissement.

**Deuxième violation :** Le détaillant sera suspendu pour une période d'au moins 30 jours et, pendant la suspension, Shimano n'expédiera pas au détaillant les produits couverts par la présente Politique sur toute commande en suspens ou nouvelle commande.

\*\*Les périodes promotionnelles actuelles peuvent être trouvées sur la page de connexion B2B de Shimano.

**Troisième violation :** Shimano annulera toute commande en cours du détaillant pour les produits couverts par la présente Politique et refusera toute nouvelle commande de produits couverts par la présente Politique de la part du détaillant pour le reste de la saison en cours et l'intégralité de la saison suivante.

Shimano se réserve également le droit, à sa seule discrétion, de faire en sorte que la même action que celle qu'elle prend avec le produit Shimano couvert par la présente Politique en matière de PAM, ou une action comparable, soit prise avec un produit Shimano non couvert par la présente Politique en matière de PAM ou avec Pearl Izumi ou toute autre marque affiliée.

### **Questions concernant cette Politique**

Le respect de cette Politique est entièrement sous le contrôle de chaque détaillant. Cette Politique n'est pas négociable et aucune modification ne sera faite pour un détaillant. Shimano ne peut pas et ne discutera pas de cette Politique au-delà de fournir les conditions de la Politique et des exemples de publicité conforme et non conforme.

En général, Shimano recueille les commentaires et la rétroaction des détaillants sur les Politiques et les pratiques. Si vous avez des commentaires ou des préoccupations au sujet de la présente Politique, vous pouvez les soumettre par courriel à [map@shimano.com](mailto:map@shimano.com). Shimano ne répondra pas aux commentaires d'un détaillant sur les activités d'un autre détaillant.